

CONTACT

NOVEMBRE
2020

Vol. 39

No 5

ISSN 0830 0084



Radon, le tueur silencieux

Le mois de novembre est le mois de sensibilisation du cancer du poumon. Ce mois est également celui de la sensibilisation au radon.

Qu'est-ce que le radon?

Le radon est un gaz radioactif qui provient de l'uranium naturellement présent dans la croûte terrestre. Le radon se trouve dans le sol, partout à la surface de la Terre. La quantité de radon dans le sol peut varier de façon importante d'un endroit à l'autre. Le radon peut aussi se trouver dans les eaux souterraines.

Le radon peut s'infiltrer dans les bâtiments, surtout par les fondations. Il peut parfois s'accumuler et atteindre des concentrations qui peuvent entraîner un risque pour la santé. Comme c'est un gaz qui n'a pas d'odeur, de goût ou de couleur, il est impossible de le détecter par les sens. Les concentrations de radon sont généralement très faibles à l'extérieur. Le radon se dilue rapidement dans l'air ambiant et, de ce fait, il ne cause pas de problème de santé. Le radon peut cependant s'infiltrer dans l'air intérieur des bâtiments, par différentes ouvertures : les planchers en terre battue, les fissures de la dalle de béton ou des murs des fondations, les puisards, les vides sanitaires, les ouvertures autour des conduits d'évacuation et des entrées de service, par exemple les raccords de tuyauterie. Dans notre région, il est connu que certains sols contiennent de fortes concentrations de radon qui peuvent être dangereuses pour la santé. C'est dans cette optique que votre conseil municipal a décidé de participer à une campagne de mesure de radon dans les habitations.

Faire un test de radon est facile; le radon se mesure avec un petit appareil appelé dosimètre. Il est conseillé de faire cette mesure pendant une période d'au moins 3 mois et d'effectuer la mesure de radon durant l'hiver.

Pour cette année, le conseil achètera 50 dosimètres. La municipalité paiera une partie des dosimètres et l'envoi postal. Les citoyens intéressés à participer à la campagne pourront se procurer un dosimètre au coût de 15 \$ à la municipalité, et ce de façon sécuritaire. Tous les dosimètres seront récupérés à la fin de l'hiver, au bureau municipal, pour l'envoi à la compagnie qui en fera l'analyse. Si la demande des citoyens est présente, cette campagne sera de retour à chaque année.

Dès le 2 novembre, les citoyens intéressés à réserver leur test de radon peuvent le faire en envoyant un courriel avec leur nom, adresse et numéro de téléphone à municipalite@stanaclet.qc.ca ou en appelant le 418-723-2816, poste 100. Notez qu'un maximum de 50 tests est disponible.

Pour plus d'information sur le sujet, veuillez consulter les sites Web suivants:

www.poumon.ca/radon

<https://www.quebec.ca/habitation-et-logement/milieu-de-vie-sain/radon-domiciliaire/>

David Leblanc, conseiller municipal

CONSEIL MUNICIPAL

Maire	Monsieur Francis St-Pierre
Conseillers	
Poste n°1	Monsieur Yve Rouleau
Poste n°2	Monsieur Jean-Denis Bernier
Poste n°3	Monsieur Simon Dubé
Poste n°4	Madame Vanessa Lepage-Leclerc
Poste n°5	Monsieur David Leblanc
Poste n°6	Monsieur Francis Rodrigue

Nous joindre:

-Bureau municipal	418 723-2816
-Courriel: municipalite@stanaclet.qc.ca	
-Salle polyvalente	418 724-0900
-Bibliothèque	418 724-0821
-Centre communautaire	418 723-1747
-Service des loisirs	418 725-5389
-Télécopieur	418 723-0436

VIE MUNICIPALE

LES SÉANCES DU CONSEIL EN RÉSUMÉ

Voici les résolutions adoptées lors de la séance ordinaire du 5 octobre 2020

Avis de motion est donné que l'adoption du règlement 490-2020 visant la modification du règlement 422-2014 sur les dérogations mineures sera adoptée à une prochaine séance. Un projet de règlement est aussi déposé.

Les élus municipaux renouvellent le mandat des membres suivants au comité consultatif en urbanisme : Marise Bélanger, Louis Brunet, Michel Deland, Rachel Dubé, Gaston Proulx et nomment Sarah Granier comme nouvelle membre du CCU (Réso. 2020-10-123)

Les élus municipaux acceptent la demande de dérogation mineure du 68, rue Principale Est pour empiéter de 1,5 mètre sur la marge arrière en considérant qu'aucun travaux d'agrandissement ni de remplacement des fondations ne pourront être réalisés dans le futur. (Réso. 2020-10-124)

Les élus municipaux acceptent la demande de dérogation mineure du 15, rue Ross pour empiéter de 22 centimètres dans la marge avant. (Réso. 2020-10-125)

Les élus municipaux refusent la demande de dérogation mineure du 445, rang 4 Ouest pour la construction d'un deuxième bâtiment accessoire d'une superficie supérieure à celle permise, mais autoriserait l'implantation d'un autre bâtiment accessoire vis-à-vis le mur avant de la résidence tel que démontré sur ladite demande. (Réso. 2020-10-126)

Les élus municipaux nomment l'inspectrice en urbanisme comme représentante de la Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard pour le comité technique de révision du schéma d'aménagement et de développement. (Réso. 2020-10-127)

Les élus municipaux accordent une participation financière à la Caisse Desjardins de Neigette et Mitis-Ouest d'un montant de 5000 \$ pour la construction d'une bordure de rue sur la rue du Collège. (Réso. 2020-10-128)

Les élus municipaux autorisent l'acquisition de quatre ordinateurs portables pour les employés. (Réso. 2020-10-129)

Les élus municipaux autorisent l'aide financière pour l'achat de détecteur de radon pour ses citoyens. (Réso. 2020-10-130)

Les élus municipaux adoptent le devis de collecte et de transport des matières résiduelles pour l'année 2021 et 2022, avec possibilité de renouvellement annuel pour un maximum de deux ans (2023-2024) ainsi que sa publication sur SEAO. (Réso. 2020-10-131)

Les élus municipaux adoptent le devis d'appel d'offres sur invitation en vue de l'octroi du contrat de ramonage pour l'année 2021 et 2022. (Réso. 2020-10-132)

Les élus municipaux accordent le contrat d'évaluation du maintien de l'équité salariale à Raymond Chabot, Grant Thornton pour un tarif de 175 \$ de l'heure plus taxes pour un nombre estimé de 25 à 30 heures. (Réso. 2020-10-133)

Les élus municipaux accordent le contrat d'inventaire écologique du terrain projeté pour le développement résidentiel durable du secteur de Melchior-Poirier à Éco-Gestion Solutions pour un montant de 1935 \$ plus taxes. (Réso. 2020-10-134)

Les élus municipaux adoptent la Politique jeunesse intermunicipale du territoire de la MRC Rimouski-Neigette et de coordonner la rédaction du plan d'action pour la Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard. (Réso. 2020-10-135)

Les élus municipaux donnent leur appui à l'AGRTQ pour la demande au gouvernement du Québec pour une programmation Accès-Logis. (Réso. 2020-10-136)

Les élus municipaux donnent leur appui au projet de collecte des matières organiques dans les ICI (Institutions, commerces et industries) de Rimouski-Neigette. (Réso. 2020-10-137)

Le conseil municipal offre une motion de remerciement à madame Pierrette Dupont pour ses 7 années au sein du comité consultatif d'urbanisme.

Le conseil municipal présente ses condoléances à la famille et aux proches de monsieur Edmond Ruest. Il était le père de madame Monique Ruest et beau-père de monsieur Sylvain Couture, employé à la Municipalité.

BACS DE RECYCLAGE ET DE COMPOST

Nous tenons à informer les citoyens qui déménagent que le bac de recyclage (bleu) et le bac de compost (brun) doivent rester à l'adresse que vous quittez. Ces bacs appartiennent à la Municipalité; seul le bac de vidange vous appartient. Si vous emménagez dans votre nouvelle propriété et que les bacs bleu et brun sont absents, nous vous suggérons de contacter les anciens propriétaires.

VIE MUNICIPALE



Le 5 octobre dernier, nous avons perdu notre collègue et amie Joanne Pinel. Joanne était une jeune retraitée qui avait plein de projets. Elle était une compagne de travail extraordinaire et appréciée de tous. Ce qui caractérisait le plus Joanne, c'était d'offrir un bon service à la population tout en voyant aux intérêts de la Municipalité. Joanne était le cœur de l'équipe municipale. Avec ses 30 années d'expérience à la Municipalité, elle était notre point de référence. Dans notre quotidien au travail, elle nous rassurait grâce à ses conseils et son écoute. Avec beaucoup d'humour, elle nous racontait des anecdotes qui lui arrivaient et qui nous faisaient passer de bons moments en sa compagnie. Ces anecdotes qui nous semblaient anodines sont maintenant des souvenirs précieux. Joanne va nous manquer; elle occupera une place importante pour nous tous qui l'avons côtoyée.



IMPLICATION JEUNESSE

Dans le cadre du Programme de reconnaissance de l'implication jeunesse adopté dans la Politique de dons et d'aide financière de la Municipalité de Saint-Anaclet, nous voici maintenant rendus au moment des mises en candidature. Ce programme se veut une façon d'encourager les jeunes qui se distinguent dans un des trois domaines suivants : implication sociale, réussite culturelle ou performance sportive. Deux catégories sont offertes, soit : 0-12 ans et 13-20 ans.

Il est maintenant le temps de faire parvenir les candidatures. La date limite pour l'envoi du formulaire est le **30 novembre 2020**. Vous pouvez retrouver le formulaire sur le site Web de la Municipalité sous l'onglet « Vie municipale: Documents et politiques municipales ».

Pour des informations additionnelles, communiquez avec France Paquet à l'adresse suivante: france.paquet@gmail.com

Le comité évaluera les mises en candidature et déterminera un gagnant par catégorie d'âge. En raison de la COVID-19, l'activité de la remise des prix reste à déterminer. Nous allons vous en informer en temps et lieu.

Merci d'encourager nos jeunes!



Un p'tit peu d'urbanisme

L'automne 2020 est particulièrement pluvieux cette année et malheureusement, certains nous ont déjà contactés pour nous aviser qu'ils ont subi des refoulements d'égouts dans leur résidence.

C'est pourquoi je tiens à vous rappeler que nos assureurs ainsi que l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) nous ont demandé d'adopter dans notre règlement de construction l'article suivant :

Article 2.5 Exigences relatives aux soupapes de sûreté

Tout propriétaire d'un bâtiment desservi par les services d'égouts municipaux doit installer à ses frais et maintenir en bon état une soupape de sûreté (clapet anti-retour) afin d'empêcher tout refoulement des eaux d'égout sanitaires ou pluviales.

Dans le cas d'un bâtiment déjà érigé, le propriétaire bénéficie d'un délai d'un an à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement pour se conformer à cette obligation.

En cas de défaut du propriétaire d'un bâtiment desservi par les services d'égouts, d'installer et de maintenir en bon état de telles soupapes de sûreté (clapet anti-retour), conformément au présent article, la municipalité n'est pas responsable des dommages causés à l'immeuble ou à son contenu à la suite des conséquences d'un refoulement des eaux d'égout.

Ainsi, si vous ne vous conformez pas à ces exigences précitées, la Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard ne peut être tenue responsable des dommages causés à votre propriété à la suite d'un tel sinistre. De plus, il est aussi de votre responsabilité de respecter le Code de plomberie ainsi que le Code national du bâtiment.

En vous remerciant à l'avance de votre intérêt pour mes articles et n'hésitez pas à soumettre vos questions ou toute autres suggestion d'articles à mhmichaud@stanaclet.qc.ca. Au plaisir de vous côtoyer sous peu.

Marie-Hélène Michaud, inspectrice en urbanisme et responsable du service d'inspection

LOISIRS ET CULTURE

Bibliothèque Roger-Fournier

Les arbres sont colorés et le temps froid pointe le bout de son nez. Venez chercher un roman, un documentaire ou une revue, question de faire passer la grisaille automnale. Plusieurs nouvelles séries et nouveaux ouvrages sont maintenant sur nos tablettes, n'hésitez pas à faire une demande spéciale.



Avec la Covid-19 qui chamboule notre train de vie, je suis actuellement à repenser les activités éducatives et culturelles pour janvier 2021; si vous avez des suggestions de conférenciers, auteurs ou amateurs d'une thématique quelconque, écrivez-moi. Nous aurons bientôt la possibilité de nous retrouver, virtuellement du moins, le temps d'un avant-midi ou d'une soirée pour découvrir et partager notre culture.

Bon mois!

Anne Boucher Beaulieu, responsable de la bibliothèque

HOCKEY MINEUR

La saison froide est de retour, c'est maintenant le temps de s'inscrire au hockey mineur! Tout comme l'hiver dernier, les jeunes qui désirent jouer au hockey auront l'opportunité de le faire, et ce, dès le début de janvier ou plus tôt si la patinoire est prête et jusqu'à ce que la température le permette.

Les entraînements se tiendront une fois/semaine en début de soirée et les matchs les fins de semaine. Le coût est fixé à 15 \$ par jeune.

Vous pouvez vous inscrire dès maintenant en communiquant avec Carl au 725-5389. La date limite d'inscription est le 18 décembre à 16 h 30. Veuillez prendre note que les consignes sanitaires en vigueur émises par le gouvernement lorsque l'activité aura lieu seront appliquées et devront être respectées par les participants.

SENTIER NATIONAL

Le sentier national qui relie la chute Neigette au Mont-Comi et St-Gabriel sera officiellement fermé la dernière semaine du mois d'octobre, et ce, pour la période hivernale.

ORGANISMES



AFEAS

L'Afeas a repris ses activités régulières les 3es mardis de chaque mois, sauf pour certains événements comme la semaine contre la violence, la journée internationale des femmes et la journée du travail invisible. Cette année, le thème central est Femmes et environnement. On y discutera aussi de la charge mentale, du travail invisible, des changements climatiques, etc.

Ces sujets vous intéressent? Vous êtes les bienvenues. La prochaine réunion aura lieu **le 17 novembre** à 19 h 30 à la salle Réal-Lamontagne.

Raymonde Vandal, présidente

ORGANISMES



Cercle de Fermières St-Anaclet

Le Cercle invite ses membres et celles qui désirent le devenir, à sa prochaine réunion régulière.

Date : mercredi 17 novembre

Heure : 19 h 30

Lieu : salle Réal Lamontagne

derrière l'église de St-Anaclet

Nous joindre : commrecr.fed4.st-anaclet@cfq.qc.ca

Facebook: @cfqstanaclet



Paniers de Noël du Club LIONS de Saint-Anaclet

Les personnes et familles de Saint-Anaclet qui souhaitent bénéficier d'un panier de Noël doivent en faire la demande écrite avant le 11 décembre. Veuillez indiquer vos coordonnées, le nombre de personnes, l'âge des enfants et dire brièvement pourquoi vous demandez un panier. Vous devez adresser votre demande au Club LIONS de Saint-Anaclet, 25-C, Principale Est, Saint-Anaclet, QC G0K 1H0. La distribution des paniers se fera le 19 décembre au centre communautaire de Saint-Anaclet.

Pour informations, contactez Solange Cormier au 418-723-4000.

Gaétan Pelletier, comité publicité



CHEVALIERS DE COLOMB

Bonjour paroissiens et paroissiennes de Saint-Anaclet,

Un mot pour vous informer que l'activité que le Conseil 2843 des Chevaliers de Colomb de Rimouski avait prévu le dimanche 6 décembre 2020 au centre communautaire est présentement mise sur pause, à cause de la pandémie de Covid-19. Nous devons suivre les consignes de la Santé publique et les recommandations de notre Municipalité. Merci de lire ce message avec attention.

Comité des Chevaliers de Colomb de St-Anaclet.

Gilles Ruest, président

Raymond Fournier, secrétaire



CLUB LIONS

Le 24 septembre dernier, une tragédie sans précédent (incendie) s'est abattue sur la petite municipalité de St-Fabien. Les Clubs Lions de St-Anaclet, du Bic, de Ste-Blandine et de Rimouski se sont regroupés pour autoriser un don de 1000.00 \$ qui sera remis à la campagne d'aide aux sinistrés de cette tragédie. Nous ne pourrions jamais enlever toute la douleur que ces familles vivent actuellement, mais nous espérons au moins que cette aide pourra leur permettre de garder espoir.

Il vous est aussi possible de faire un don si vous le désirez, et ce directement à un comptoir des Caisses Desjardins de la région ou par chèque libellé à l'ordre des « Loisirs Saint-Fabien » et poster à l'adresse : Loisirs Saint-Fabien, 32 avenue de l'Aréna, Saint-Fabien Qc G0L 2Z0

Merci à tous pour votre solidarité!!

Paulette Arsenault, secrétaire

VIE COMMUNAUTAIRE



Application Voilà!

Voilà ! est un Dossier Citoyen personnalisé, qui facilite la communication entre les citoyens et la municipalité. Vous devez tout d'abord vous inscrire au Dossier Citoyen personnalisé pour ensuite ajouter votre propriété à votre dossier et recevoir votre compte de taxes en ligne et non plus en format papier. Cette application permet aussi d'avoir accès rapidement au calendrier de la collecte des matières résiduelles et le recyclage.

Le lien pour créer votre Dossier Citoyen personnalisé est présent sur le site Web de la municipalité (www.stanaclet.qc.ca) en haut à droite de la page d'accueil.



Testez votre eau de puits

À tarif réduit !

Si vous utilisez un puits privé comme source d'eau potable, il est recommandé de faire des tests au moins **deux fois par année** afin d'en assurer la qualité. Ces tests permettront d'identifier s'il y a des bactéries nocives pour votre santé, et si c'est le cas, les actions à prendre pour résoudre le problème. Vous attendez que l'eau de votre puits ait un drôle de goût pour la tester ? Vous pourriez être surpris; même une eau claire, sans saveur peut être contaminée. Pour faciliter l'accès aux tests d'eau de puits privés, un tarif réduit (45 \$ + tx, au lieu de 60 \$ + tx) sera maintenant offert aux citoyens de la MRC à deux périodes fixes dans l'année, soit :

- Au printemps : **15 mai au 30 juin** et
- À l'automne : **1er octobre au 15 novembre**.

D'ici le 15 novembre, venez chercher votre kit d'échantillonnage **sur rendez-vous** en appelant au 418 723-2816 poste 0. Lorsque vous aurez complété l'échantillonnage, vous devrez retourner le tout à Laboratoire BSL au cours de la période désignée, soit entre le **1^{er} octobre et le 15 novembre**) afin de profiter du tarif réduit. Laboratoire BSL se chargera de faire les analyses, de vous transmettre les résultats, ainsi que les mesures à mettre en place s'il y a lieu.

Catherine Denis, coordonnatrice en environnement, MRC de Rimouski-Neigette
environnement@mrc-rn.ca

Le savez-vous?

Les services écologiques, ça se chiffre!

Les milieux humides (MH) nous rendent bien des **services** : réduction des risques de crues et d'inondations, diminution des risques d'érosion des berges, filtration des sédiments et des polluants, etc. Au Québec, les milieux humides représentent 8% du territoire et plus de 80% des milieux humides situés près des centres urbains ont disparus. **Les fonctions écologiques des milieux humides**, c'est-à-dire les **services** qu'ils nous rendent, sont quantifiables en termes d'argent. En voici quelques chiffres :

Les fonctions écologiques des milieux humides : entre 1 000 et 20 000 \$/ha/année. Au Canada, un marais d'eau douce naturel a une valeur en termes de services écologiques de 8 800\$/ha contre 3 700\$ pour un marais drainé ou en culture.

Stockage de l'eau : chaque m³ de tourbière a la capacité de stocker et restituer entre 500L et 1000L d'eau.

Séquestration du carbone : 375 tonnes/ha sur une profondeur de 50 cm (tourbière). Au cours des derniers siècles, 124 millions de tonnes (Mt) de carbone ont été séquestrés ce qui représente des bénéfices économiques de 18,8 G\$.



Photo:
<https://bit.ly/3aPvy5>

Horaire des séances du conseil municipal

Les prochaines séances ordinaires du conseil municipal auront lieu le **2 novembre et le 7 décembre**.

La date de tombée pour le prochain Contact est le **20 novembre 2020**

Vous pouvez nous faire parvenir vos articles par courriel:
municipalite@stanaclet.qc.ca

Les procès-verbaux des séances du conseil municipal sont publiés sur notre site internet sous l'onglet « Vie municipale ».